

Nouveau

ATELIERS EMPLOYEURS / MANAGERS / RÉFÉRENTS / MEMBRES CSE

ATL09 – Prévention du Harcèlement et des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail



Contexte

Le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) constituent des atteintes graves à la dignité et à la santé des salariés. Ces agissements, qu'ils soient répétés ou isolés, ont pour effet une dégradation des conditions de travail, une atteinte au bien-être psychologique, voire des répercussions sur la carrière des personnes concernées.

La prévention du harcèlement et des VSST s'inscrit dans une démarche globale de protection de la santé mentale, physique et sociale des salariés. Elle vise à promouvoir un environnement professionnel respectueux et inclusif, dans lequel chaque personne est à l'abri de comportements discriminatoires, sexistes ou violents.

La législation impose à l'employeur une obligation de prévention en matière de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles. Sensibiliser les acteurs de l'entreprise et leur donner des outils concrets est donc essentiel pour prévenir ces situations, protéger les salariés et répondre à leurs obligations réglementaires.

Objectifs pédagogiques

- Développer un **vocabulaire commun et partagé** sur le harcèlement et les VSST
- **Anticiper et identifier** les situations à risques
- Connaître le **cadre légal**, les **obligations** et la **responsabilité de l'employeur** en matière de prévention
- Disposer de **clés de compréhension** et d'**outils** pour agir efficacement dans la prévention et le traitement de ces situations

Prérequis

Pour suivre cet atelier, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements suivants : [ACC01](#), [ACC02](#).

À l'issue de cet atelier, nous pouvons vous accompagner à l'évaluation et à la prévention des risques psychosociaux ([ACC09](#)).



Informations : 04 92 90 95 15



Inscription : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

2h



Lieu

Sur le site de l'entreprise ou dans les locaux de l'AMETRA06 pour les sessions multi-entreprises par session de 10 salariés maximum



Publics concernés

Chefs d'entreprise, managers, préventeurs, membres de CSE volontaires

Contenus

• PARTIE THEORIQUE :

- **Le harcèlement et ses conséquences**
Définition du harcèlement et des VSST, obligations et responsabilité de l'employeur (actions de prévention, information/formation et organisation du travail), différence entre le conflit et le harcèlement, conséquences pour l'entreprise et le salarié de situations de harcèlement, prévention du harcèlement et des VSST.

• PARTIE PRATIQUE :

- **Etudes de cas**
Cas fictifs fréquemment observés en entreprise, les stagiaires proposent leur analyse et construisent un plan d'action.
- **Quiz**
Evaluation bilan en fin d'atelier.